

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 janvier 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CABINET

LA DESTITUTION DU MINISTRE CHARGÉ DE LA SITUATION DE LA FEMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné la démission hier de Doris Anderson, présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, qui protestait ainsi contre la manipulation flagrante du conseil par le ministre chargé de la situation de la femme qui craignait que la conférence sur la constitution des 12 et 13 février n'embarrasse le gouvernement et étant donné qu'à l'origine le conseil était censé être un organisme consultatif faisant rapport directement au Parlement de façon autonome et non un instrument politique pour quel que ministre que ce soit, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que la Chambre exige que le ministre chargé de la situation de la femme soit immédiatement destitué de ses fonctions afin de redonner au conseil consultatif son autonomie.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Comme la politique énergétique du gouvernement libéral consistant à menacer de nationaliser les petites et les grandes sociétés pétrolières prospères et à augmenter les taxes que le gouvernement fédéral prélève sur les ressources provinciales contribue à paralyser l'industrie pétrolière; et comme ces programmes politiques incitent les sociétés, la main-d'œuvre qualifiée et les capitaux à s'expatrier, phénomène qui va retarder d'au moins dix ans notre accès à l'auto-suffisance énergétique, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que les députés libéraux de l'arrière-ban se dessillent les yeux et demandent au premier ministre de modifier cette politique désastreuse.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

* * *

AIR CANADA

LE PROJET DE SERVICE «CONNAISSEUR»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Air Canada a annoncé l'établissement à compter du 1^{er} février 1981 d'un nouveau service «connaisseur» à l'intention des voyageurs de la classe économique qui paient le plein tarif, service spécial qui leur évitera les longues attentes aux aéroports et leur permettra de bénéficier de plus d'espace, de consommer gratuitement de l'alcool et du vin, d'obtenir la préséance lors du choix des repas, des revues, des journaux et au moment de l'embarquement ou du débarquement. Malheureusement, ce service ne sera pas accessible en Saskatchewan, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique, où les voyageurs de la classe économique qui paient le plein tarif devront payer plus cher pour de moins bons services. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que la Chambre ordonne à la société Air Canada de cesser de traiter les gens de la Saskatchewan, du Manitoba et des provinces de l'Atlantique comme des Canadiens de deuxième classe, et qu'elle instaure son nouveau service «connaisseur» sur tous les vols intérieurs à compter du 1^{er} février 1981.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE PAPIER JOURNAL DANS LA MATAPÉDIA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente.

Étant donné que depuis deux ans la population de la vallée de la Matapédia s'interroge sur la possibilité d'implanter ou non son usine de papier dans cette région; étant donné que la solidarité exprimée lundi dernier lors d'une manifestation à Amqui a bien démontré l'exaspération des gens de la vallée; étant donné que la situation économique de cette région se